

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version 1 - 2 avril 2025

## 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles **ÉVAH**, organisme de formation professionnelle, dispense ses formations auprès des **entreprises, écoles et organismes de formation**.

Les formations proposées par ÉVAH **se déroulent exclusivement en présentiel ou "présentiel à distance"**. Aucun module n'est disponible au format e-learning.

Toute commande de formation implique **l'acceptation sans réserve** des présentes CGV.

## 2. Modalités des formations

Les formations sont animées par **MEDJAHDI Shainèze, coach et formatrice spécialisée en recrutement et développement professionnel**, et se déroulent **dans les locaux du client ou tout autre lieu convenu à l'avance**.

### Accessibilité des formations

ÉVAH s'engage à rendre ses formations accessibles aux **personnes en situation de handicap**. Un échange préalable avec le participant permet d'identifier les besoins spécifiques et de proposer des **aménagements adaptés**.

Formations en intra : l'entreprise commanditaire est responsable de l'accessibilité des lieux de formation.

Formations écoles : l'école commanditaire est responsable de l'accessibilité des lieux de formation.

### **Validation de l'inscription et documents fournis**

Une inscription est validée **uniquement après réception** du **devis signé** et du **paiement de l'acompte**.

Avant le début de la formation, ÉVAH transmet :

- ✓ **Une convention de formation** (ou contrat pour les particuliers).
- ✓ **Un programme détaillé** de la formation.
- ✓ **Les informations pratiques** (lieu, horaires, prérequis éventuels).

### **Retards et absences des participants**

- Tout retard du participant **au début d'une session ne pourra entraîner ni report, ni compensation en temps supplémentaire.**
- En cas d'absence prolongée, ÉVAH se réserve le droit de **ne pas délivrer d'attestation de formation.**

## 3. Tarifs et conditions de paiement

### **Tarifification**

- Les tarifs des formations sont indiqués en euros et sont **exonérés de TVA** conformément à l'article 261-4-4° du CGI.
- Les prix sont fixés en fonction de la **durée, du contenu et du nombre de participants.**

**Les tarifs sont susceptibles d'être révisés annuellement.** Toute modification tarifaire sera communiquée aux

**Modalités de paiement** clients avant l'émission d'une nouvelle commande.

- Un **acompte de 30%** du montant total est exigé à la commande, **payable sous 7 jours après réception de la facture.**
- Le **solde est dû 30 jours après la formation** (sauf disposition contraire mentionnée dans le contrat).
- Le paiement s'effectue **par virement bancaire** (coordonnées précisées sur la facture).

### **Pénalités en cas de retard de paiement**

- Tout retard de paiement entraînera **automatiquement une pénalité de 10% du montant dû**, en plus d'un **intérêt légal** applicable à partir du 31<sup>e</sup> jour.
- Une **indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement** sera appliquée (article L. 441-6 du Code de

### **Frais de déplacement et d'hébergement (hors Rhône)**

Les formations se déroulant en dehors du département du Rhône peuvent entraîner **des frais additionnels de déplacement, d'hébergement et de restauration** pour le formateur. Ces frais seront **facturés en supplément**, sauf mention contraire précisée dans le devis signé entre les parties.

## 4. Annulation, report et remboursement

### **Annulation par le client**

Toute annulation doit être **notifiée par écrit (email ou courrier recommandé avec accusé de réception)**.

### **Conditions financières en cas d'annulation par le client :**

<b>Délai d'annulation</b>	<b>Conditions financières appliquées</b>
+30 jours avant la formation	Acompte de 30% conservé avec possibilité de reporter sans frais 1 fois sous 3 mois
Entre 15 et 30 jours avant la formation	50% du montant total est dû (dont acompte)
Entre 7 et 15 jours avant la formation	75% du montant total est dû (dont acompte)
-7 jours avant la formation ou absence	100% du montant total est dû.

### **Report de la formation par le client**

- Un **report unique** est possible **sans frais** si demandé **+30 jours avant** la formation.
- **Moins de 30 jours avant**, le report entraîne une facturation de **30% du montant total** (acompte conservé).
- **Le report doit être effectué sous 3 mois maximum**, sinon il sera considéré comme une annulation et soumis aux **Annulation ou report par ÉVAH** frais d'annulation ci-dessus.

### **Force majeure – Report ou annulation exceptionnelle**

En cas de **force majeure** (catastrophe naturelle, pandémie, grève générale, interdiction administrative, maladie grave du formateur, etc.), ÉVAH pourra :

- **Reporter la formation à une date ultérieure** sans frais pour le client.
  - **Annuler la formation** si le report est impossible et procéder à un **remboursement intégral** des sommes versées par le client.
- Si la formation a commencé mais doit être interrompue** en raison d'un cas de force majeure, un **avoir correspondant à la partie non réalisée** sera proposé au client.

## 5. Propriété intellectuelle et utilisation des supports

Les contenus et supports pédagogiques fournis aux participants restent la **propriété exclusive** de **ÉVAH**. Toute **reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales** est **strictement interdite** sans accord écrit préalable.

## 6. Confidentialité et protection des données (RGPD)

ÉVAH garantit la **confidentialité** des informations transmises par les participants et respecte le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

## 7. Règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher **une solution amiable**. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera porté devant **le Tribunal compétent de Lyon**.

## 8. Acceptation des conditions

Toute inscription à une formation implique **l'acceptation pleine et entière** des présentes CGV.

## 9. Limitation de responsabilité

ÉVAH n'a qu'une **obligation de moyens et non de résultat**. Elle ne pourra être tenue responsable en cas de :

- Non-atteinte des objectifs professionnels du participant après la formation.
- Difficultés à appliquer les compétences enseignées.
- Perte de données personnelles due à une mauvaise gestion du client.

## 10. Modification des CGV

Les présentes CGV peuvent être mises à jour par ÉVAH. Toute modification prendra effet immédiatement pour les nouvelles commandes et sera communiquée aux clients en contrat.



ÉVAH MEJDAHDI Shainèze EI - 38 rue Georges Martin Witkowski 69005 LYON - SIREN 943 014 886

Enregistrée sous le n° auprès du préfet de région : [EN COURS] – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

**Tel : 06/08/61/60 – Email : [shaineze@evah.fr](mailto:shaineze@evah.fr) – Site internet : [www.evah.com](http://www.evah.com)**